AR Prefecture
024-252460092-20240131-1669-DE
Reçu le 14/02/2024

EPIDOR
EPTB Dordogne

EPIDOR
Comité Syndical

Délibération
Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à dix heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni, à Libourne (33)

Etaient présents :

M. Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne, Président d'EPIDOR
Mme Anne-Marie MALTRAIT, Conseillère Départementale du Puy-de-Dôme
Mme Marie-Hélène CHASTRE, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Cantal
M. Alain DELAGE, Conseiller Départemental du Cantal
M. Eric ZIOLO, Conseiller Départemental de la Corrèze
M. Régis VILLEPONTOUX, Conseiller Départemental du Lot
Mme Gaëligue JOS, Conseillère Départementale du Lot
Mme Violaine DELPECH-FRAYSSE, Conseillère Départementale du Lot
M. Frédéric DELMARES, Vice-Président du Conseil Départemental de la Dordogne
M. Stéphane DOBBELS, Conseiller Départemental de la Dordogne
M. Jean GALAND, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde
Mme Agnès SEJOURNET, Conseillère Départementale de la Gironde
Mme Pascale GOT, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Gironde
Mme Jacqueline SIMONNET, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine

AR Prefecture

024-252460092-20240131-1669-DE
Reçu le 14/02/2024

Secrétaire de séance : Mme Gaëligue JOS, Conseillère Départementale du Lot

Le quorum étant atteint, la délibération suivante a été adoptée :

Délibération n°1669 du 31 janvier 2024

Vu les délibérations n° 1096, 1097 et 1098 du 4 décembre 2014 relatives à l'instauration des redevances d'occupation du domaine public fluvial, des redevances hydrauliques et du péage de navigation,

Vu la délibération n°1425 du 10 décembre 2020 actant le transfert de propriété d'une partie du domaine public fluvial du bassin de la Dordogne

Vu le guide tarifaire 2024 des occupations et utilisations du domaine public

Vu les pouvoirs donnés à M. Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne par M. Michaël CANIT, Conseiller Départemental de la Charente ; à M. Eric ZIOLO, Conseiller Départemental de la Corrèze par M. Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Nombre de membres au Comité Syndical : 25
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votes : 16

LE COMITE SYNDICAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOPTE le guide tarifaire 2024 du domaine public fluvial modifié, annexé à la présente délibération.

MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Germinal PEIRO